



5^{ème} Forum des Nations Unies sur les océans

et les aspects commerciaux de l'Objectif de développement durable 14: Économie océanique, politiques commerciales et lien entre climat et développement

3 – 5 mars 2025

Co-sponsors: France, Costa Rica, Portugal et Royaume Uni
Co-organisateur: DAES, ONUAA, PNUE, DOALOS, le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le International Ocean Institute



5^{ème} Forum des Nations Unies sur les océans et les aspects commerciaux de l'objectif de développement durable 14 :

Les économies océaniques, la politique commerciale et l'interaction entre le climat et le développement

Palais des Nations, Salle XIX, 3-5 mars 2025

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES COPRÉSIDENTS DU FORUM

De Genève à Nice :

Une feuille de route pour des économies océaniques durables

5 mars 2025

S.E. M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur pour les Pôles et les Affaires Maritimes et Envoyé spécial du Président pour la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, France, représenté par **M. Ashok Adiceam**, Délégué général pour la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (France)

S.E. Mme Gina Guillén-Grillo, Ambassadrice, directrice générale de la politique étrangère et envoyée spéciale pour l'océan du président du Costa Rica

Avec le soutien de :

S.E. Christian Guillermet Fernández, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

En présence de :

S.E. M. Arnoldo André Tinoco, Ministre des Relations Extérieures et du Culte (Costa Rica)

S.E. M. Thani Mohamed Soilihi, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux (France)

S.E. Mme Lídia Bulcão, Secrétaire d'État aux Affaires Maritimes (Portugal)



I. INTRODUCTION

Le 5ème Forum sur les océans, organisé par les Nations Unies et ses partenaires, s'est une fois de plus révélé être une plateforme unique de dialogue, d'échanges entre pairs et experts, et de recherche de consensus sur la mise en œuvre des aspects liés au commerce de l'ODD 14. Le forum a rassemblé pendant trois jours plus de 500 participants de 80 pays, dont des ministres, des ambassadeurs, des délégués, des entités de l'ONU, des organisations internationales, des entreprises et des startups, des jeunes et des acteurs de la société civile.

Le Forum a mis l'accent sur l'importance de décarboniser les économies océaniques en mettant en œuvre des plans d'action sur le climat et en rendant compte des engagements et des progrès accomplis par le biais de contributions déterminées au niveau national (CDN) ; d'exploiter et de renforcer le commerce océanique, le transport maritime et les infrastructures portuaires et d'en tenir compte dans les CDN afin de préserver les moyens de subsistance et l'équité ; de promouvoir un commerce Sud-Sud durable dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en tant que moyen de valorisation et de diversification ; et de favoriser l'innovation dans les secteurs des produits marins et naturels, alimentaires et non alimentaires, en réponse aux défis posés par la sécurité alimentaire et la réduction de la pollution. En outre, il est urgent de développer de nouvelles formes d'investissement et de financement publics et privés dans les secteurs océaniques durables, dans le cadre d'un appel proposé pour un nouveau pacte bleu (New Blue Deal).

En tant que coprésidents du Forum, nous avons compilé les principales recommandations formulées lors du Forum par les États membres, les panélistes et les participants. Toutes les recommandations formulées lors du forum ne sont pas reprises ici car il est nécessaire de se concentrer sur les questions les plus urgentes pour la troisième conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice, le Forum sur l'économie et la finance bleues (BEFF) à Monaco, et la seizième conférence ministérielle des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, qui se tiendront en 2025.



II. RECOMMANDATIONS

SESSION 1 : TENDANCES ACTUELLES DU COMMERCE DANS LES ÉCONOMIES OCÉANIQUES

- a) Améliorer la disponibilité et l'accès à des données et indicateurs de qualité sur le commerce des biens et services océaniques afin de favoriser des économies océaniques durables, en soutenant les capacités nationales de collecte et de compilation des données et en renforçant et élargissant l'utilisation durable des ressources marines. Les acteurs du Forum de l'Océan, tels que la CNUCED, DAES, ONUAA, le PNUE, la DOALOS et d'autres partenaires, doivent disposer d'une capacité renforcée pour développer des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pertinents, des bases de données et des profils statistiques de pays. Ils doivent également développer des outils pour mesurer les services écosystémiques océaniques et les conséquences potentielles de nouvelles activités, telles que l'exploitation minière des fonds marins et l'impact des changements de température sur la surface de l'eau de mer.
- b) Renforcer la gouvernance mondiale de l'océan en appelant à ratifier d'urgence l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) et l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche (FSA) ; en concluant les négociations de l'OMC sur les disciplines additionnelles sur les subventions à la pêche et un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris sur l'environnement marin ; et en soutenant leur mise en œuvre en partenariat avec la CNUCED, l'ONUAA, le PNUE et la DOALOS. En outre, un soutien est nécessaire pour concevoir des plans pour un océan durable en vue d'une gestion de l'économie océanique et des écosystèmes marins. Les principes d'accès et de partage des avantages (APA) lors de l'accès et l'utilisation des ressources marines doivent être inclus et la coopération entre les agences des Nations Unies, telle qu'elle a été démontrée lors du forum, doit être renforcée.
- c) Accélérer le soutien aux systèmes d'alerte précoce et rendre opérationnels les efforts de collecte de données sur le carbone émis par les activités liées à l'océan, sous la direction de l'OMM et en collaboration avec les agences des Nations Unies, notamment la CNUCED, afin de faire face aux risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, d'améliorer l'efficacité du transport maritime et de réduire les émissions de carbone.

SESSION 2 : CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) POUR L'UTILISATION DURABLE DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE OCÉANIQUE ORIENTÉS VERS L'EXPORTATION

- a) Mesurer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres polluants provenant des secteurs de l'économie océanique en améliorant la production, la collecte et le partage des données et en développant les bases de données existantes, telles que celles de la CNUCED sur le commerce océanique et le transport maritime, le FishStatJ de l'ONUAA, celles de l'OMI, de l'OMM et de la CCNUCC, afin d'élaborer des données sur les émissions au niveau sectoriel.
- b) Aider les pays en développement, en particulier les petits états insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), à tirer parti du commerce, de l'investissement et des nouvelles technologies (et savoir-faire) pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets, y compris les réponses à l'élévation du niveau de la mer, en fournissant des conseils stratégiques et en renforçant les capacités, en renforçant le programme de la CNUCED sur les économies océaniques et le changement climatique, et en soutenant la stratégie de la CNUCED pour les



PEID et le programme d'action d'Antigua-et-Barbuda. Pour soutenir les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, le commerce, le financement et l'investissement dans les secteurs océaniques, ainsi que l'adaptation des ports, devraient être intégrés dans les CDN 2025 des pays. Il s'agirait notamment de développer les énergies renouvelables basées sur les océans et de mettre en œuvre des mesures ciblées de renforcement de la résilience dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme régénératif, des infrastructures de transport maritime et de la logistique.

- c) Renforcer la durabilité et la résilience du transport maritime, y compris les infrastructures, les opérations portuaires, et la logistique, face aux perturbations, afin de garantir la fluidité des échanges entre les chaînes d'approvisionnement et un accès fiable aux activités de l'économie océanique. Pour ce faire, il faut renforcer la capacité de surveillance, de préparation et d'adaptation aux perturbations dues à des causes diverses. Il faut également encourager les investissements publics et privés pour décarboner la pêche, le transport maritime, les ports, les économies océaniques et leurs chaînes d'approvisionnement. Un soutien est absolument nécessaire pour l'adaptation au climat, en partenariat avec les entreprises, l'industrie, les institutions financières et les communautés locales, afin de concevoir des solutions innovantes et de réduire le coût des mesures et des technologies à faible émission de carbone et d'adaptation au climat.

SESSION 3 : LE POTENTIEL DU COMMERCE SUD-SUD POUR LES PRODUITS DE LA MER, EN PARTICULIER LES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

- a) Renforcer le commerce Sud-Sud dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et d'autres produits de la mer en envisageant le lancement d'un nouveau cycle de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). Ce cycle pourrait se concentrer sur l'accès aux marchés et la coopération afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité financière et la valeur ajoutée des produits de la mer issus de l'agriculture durable, y compris les produits primaires et transformés de la pêche et de l'aquaculture. Il pourrait également faciliter le commerce en réduisant les mesures non tarifaires (MNT), en promouvant un accès abordable à la technologie, y compris pour le transport maritime, et en établissant des accords financiers pour faciliter les transactions internationales.
- b) Améliorer les possibilités d'accès au marché et réduire les barrières non tarifaires pour les produits de la pêche et de l'aquaculture en menant des enquêtes et des évaluations qualitatives des MNT pertinentes. D'autres actions dans ce sens pourraient inclure la promotion de la reconnaissance mutuelle des registres de capture et des exigences en matière de déclaration, la rationalisation des procédures frontalières, la réduction des retards, la minimisation des déchets dans les processus commerciaux et le renforcement des capacités des petits pêcheurs et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) afin d'améliorer leur accès au marché et leurs compétences technologiques, avec le soutien de la CNUCED et de l'ONUAA.
- c) Renforcer la coopération sectorielle pour améliorer la transparence et les dimensions environnementales et sociales de la pêche en partageant les meilleures pratiques et les expériences nationales en matière de stratégies d'atténuation et d'adaptation pour la pêche et l'aquaculture, en tirant parti des centres d'excellence le cas échéant, et en tirant parti des technologies, y compris le numérique, l'intelligence artificielle et la surveillance par satellite, pour garantir la traçabilité conformément aux principes et critères de la CNUCED en matière de commerce de produits issus de la biodiversité.

SESSION 4 : POLITIQUES ET OUTILS COMMERCIAUX POUR LES PRODUITS MARINS INNOVANTS ET À FAIBLE TENEUR EN CARBONE PRODUITS PAR DES MPME ET DES START-UPS (Y COMPRIS LES ALIMENTS, LES NUTRACEUTIQUES, LES COSMÉTIQUES ET LES SUBSTITUTS NON PLASTIQUES)

- a) Guider la transformation des secteurs océaniques en appliquant des critères de durabilité solides fondés sur la science, y compris l'adhésion au principe de l'accès et du partage des avantages (APA) en vertu du protocole de Nagoya et de l'accord BBNJ, en permettant aux entrepreneurs socio-environnementaux et aux entités de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'élargir leur offre, et en encourageant le commerce, l'investissement et l'innovation dans les substituts non plastiques d'origine marine, y compris les algues et les minéraux marins. Les parties prenantes, y compris les consommateurs, les peuples autochtones et les communautés locales, doivent être impliqués dans le développement de produits innovants.
- b) Réduire les obstacles au commerce et à la croissance de la terre à la mer pour les produits marins innovants en encourageant les actions qui minimisent les impacts de la pollution liée à la fabrication et à la consommation pour régénérer les écosystèmes, renforcer les marchés locaux et les communautés, et améliorer les économies résilientes et circulaires. Il s'agit notamment d'élaborer des normes internationales et des codes spécifiques du Système Harmonisé, ainsi que de réduire et d'harmoniser les droits de douane et les MNT applicables, y compris pour les substituts naturels non plastiques. Les approches fondées sur la science et les données probantes pour mettre ces innovations sur le marché peuvent être très coûteuses. Il est essentiel de financer les études scientifiques nécessaires à la commercialisation des produits innovants, en particulier ceux développés par les MPME et les jeunes entreprises.
- c) Appeler à la création, au sein de la CNUCED, d'un groupe de travail des Nations Unies sur les algues et d'un organe consultatif technique sur les biomatériaux durables, afin de combler les lacunes en matière de réglementation et de normes et d'intensifier l'innovation marine et le développement des produits qui en découlent.

SESSION 5 : LA FINANCE BLEUE POUR UNE JUSTE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET POUR SOUTENIR LES SECTEURS OCÉANIQUE DURABLES ORIENTÉS VERS L'EXPORTATION

- a) Comblent le déficit de financement des océans pour la mise en œuvre de l'ODD 14, estimé à 175 milliards de dollars par an, en appelant à un nouveau pacte bleu (New Blue Deal) promouvant une approche cohérente du financement, de l'investissement, du commerce, de la technologie et de l'innovation dans le domaine des océans. Ce New Blue Deal devrait être aligné sur le Blue Deal de la CNUCED et la Blue Transformation de l'ONUAA, et tirer parti des capitaux privés, des marchés publics, des banques publiques de développement, des fonds existants, tels que le Fonds de la CCNUCC pour répondre aux pertes et préjudices, et des fonds qui seront bientôt opérationnels, tels que le Mécanisme de financement de l'OMC sur la pêche. En outre, les actifs naturels des océans peuvent être utilisés pour développer des instruments de financement bleu, tels que les programmes de carbone bleu, les échanges de dette contre nature et d'autres solutions de financement mixte qui peuvent atteindre les MPME, les start-ups et les entités de l'ESS par le biais d'intermédiaires nationaux. Le financement accessible de l'adaptation pour le transport maritime et les ports dans les pays en développement devrait être renforcé. La finance bleue doit être incluse dans d'autres ODD, faisant de l'agenda 2030 une réalité, tels que l'ODD 2

sur l'alimentation, l'ODD 3 sur la santé et l'ODD 7 sur l'énergie propre, afin de maximiser le financement des solutions océaniques.

- b) Étudier la faisabilité d'une facilité de financement pour les océans, sous l'égide des Nations Unies, afin d'unifier et de faciliter le soutien financier au commerce et aux initiatives pour l'économie océanique durable, en particulier dans les PEID et les PMA, qui ne sont pas éligibles aux fonds climatiques existants ou qui ne sont pas assurables en raison de l'augmentation des risques de catastrophes climatiques. Ce mécanisme devrait renforcer les mécanismes de notification du secteur privé, la divulgation des investissements financiers non confidentiels et des contributions philanthropiques, ainsi que les partenariats public-privé et le partage des risques. Un appel a été lancé à la CNUCED pour qu'elle élargisse sa base de données sur le commerce des océans afin de fournir une plateforme unique couvrant les données relatives au financement et à l'investissement.
- c) Réformer les incitations fiscales afin de promouvoir l'utilisation durable des secteurs économiques océaniques. Cela peut inclure notamment des mécanismes de soutien financier dédiés aux entrepreneurs socio-environnementaux et aux entités de l'ESS (par exemple, les coopératives, les associations de petits pêcheurs, les associations de femmes, les associations sur les algues) qui génèrent des avantages environnementaux, sociaux et économiques dans le cadre d'économies océaniques durables. Cela peut être fait en réorientant les subventions aux combustibles fossiles et aux pêcheries nocives vers des programmes et des pratiques plus durables qui favorisent une pêche saine, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la création de valeur ajoutée et la diversification.

DE LA 3^{ème} CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCEAN A LA 16^{ème} CONFERENCE MINISTERIELLE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Nous appelons les États membres à renforcer le rôle de la CNUCED sur l'utilisation durable des ressources marines et sur la construction d'économies océaniques durables lors de la 16e Conférence Ministérielle des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, et à agir sur les recommandations faites lors de ce Forum.

